



Débat EOS Eoliennes flottantes

Quelles énergies en Méditerranée ?



RÉUNION DE PROXIMITÉ GRUISSAN DÉBAT PUBLIC EOS

Mercredi 28 juillet 2021



LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC : QU'EST-CE QUE C'EST ?



**Autorité
Administrative
Indépendante**

Elle défend un droit :

“ Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ”

Article 7 de la Charte de
l'Environnement –
rendue constitutionnelle en 2005

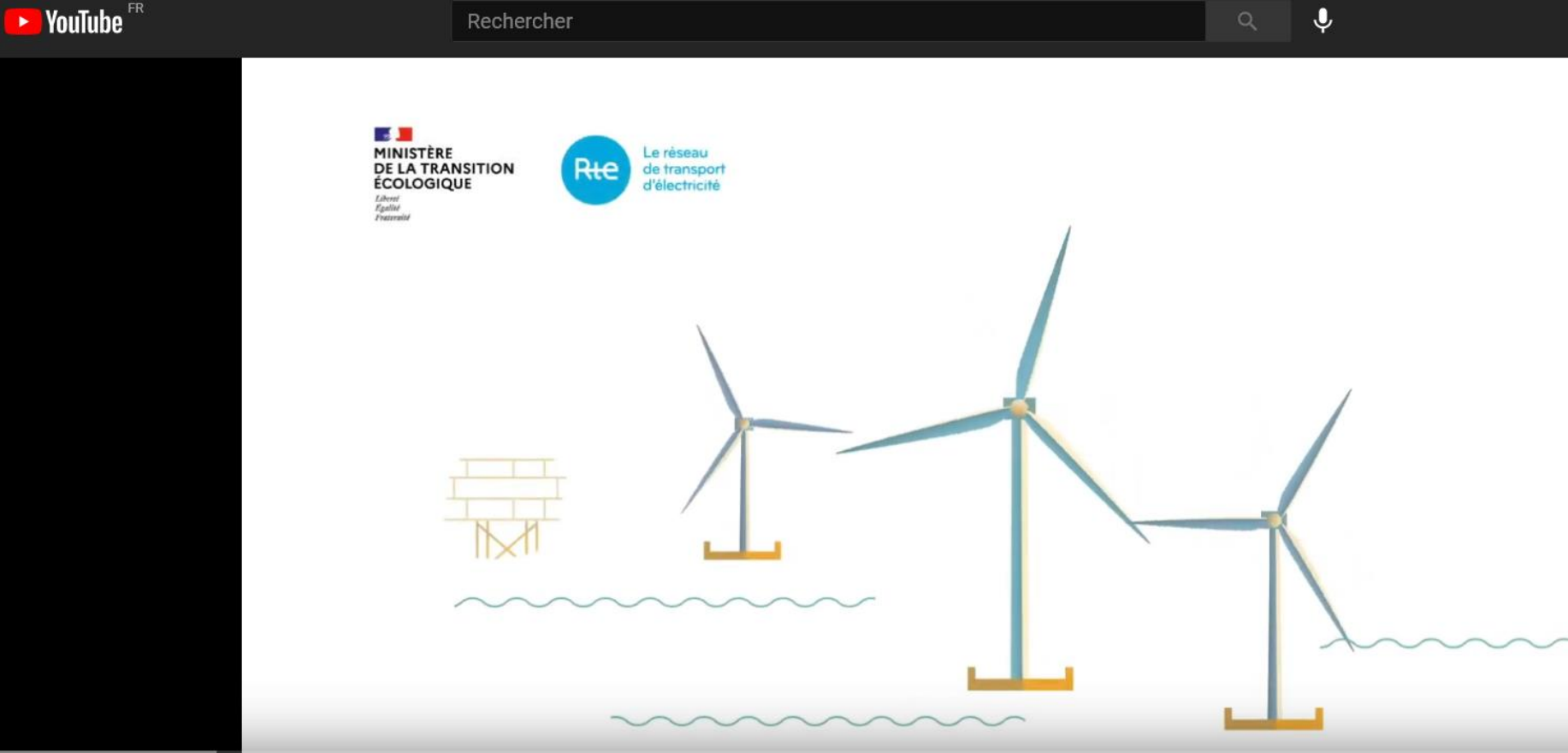
QUI ORGANISE LE DÉBAT ?

En juillet 2020, la CNDP a été saisie par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et a décidé de l'organisation d'un débat public sur le projet.

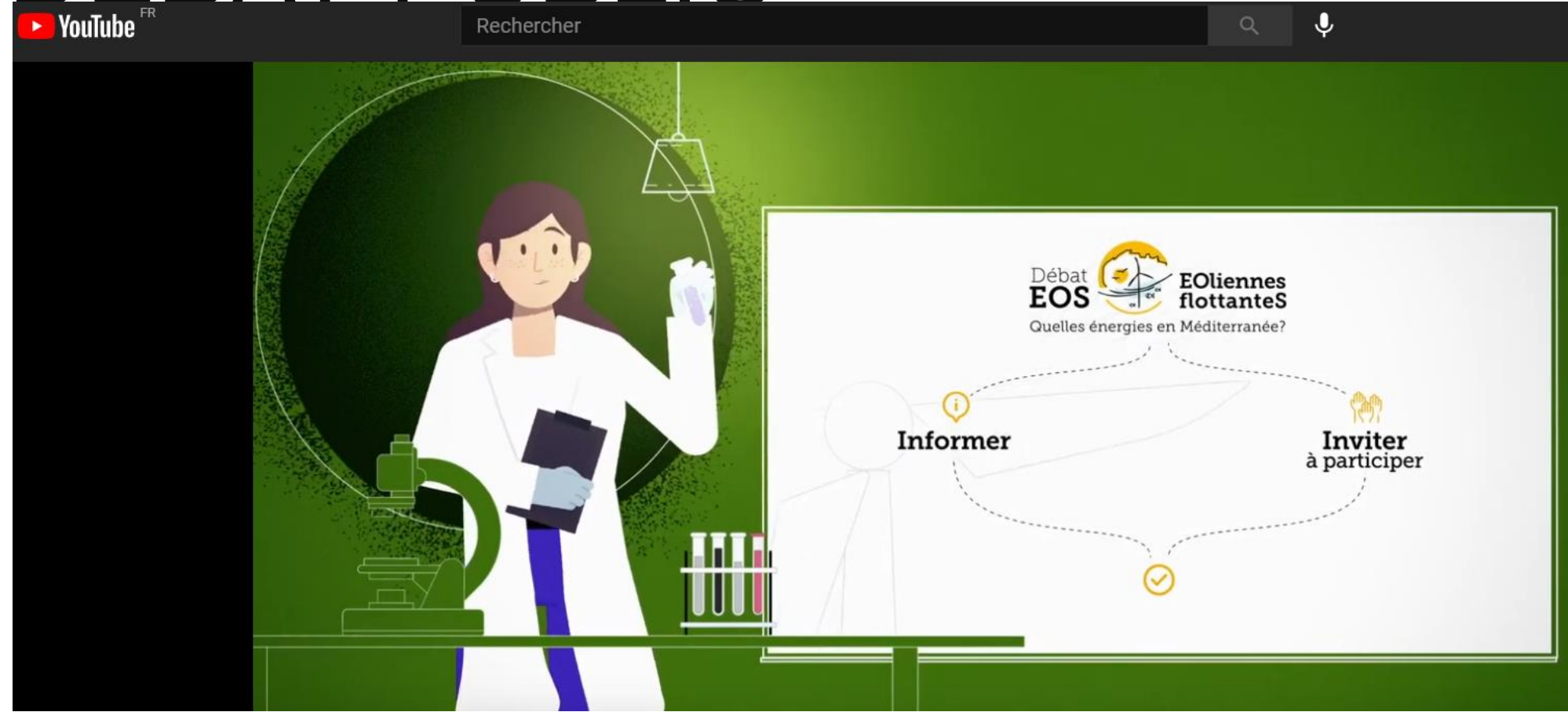
La commission particulière du débat public Eoliennes Flottantes en Méditerranée compte six membres :

- **Etienne Ballan, président**
- **Martine Bartolomei**
- **Sophie Bertran de Balanda**
- **Mathias Bourrissoux**
- **Arthur Launeau**
- **Dominique de Lauzières**

Le projet en vidéo



VIDÉO DE PRÉSENTATION DU DÉBAT PUBLIC



QUELS SUJETS SOUHAITEZ-
VOUS TRAITER CE SOIR ?

LES PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC



L'INDÉPENDANCE



LA NEUTRALITÉ



LA TRANSPARENCE



L'ÉGALITE DE TRAITEMENT



L'ARGUMENTATION



L'INCLUSION

LE ENJEUX DU DÉBAT

👉 **Faut-il développer d'importants parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? C'est la question de fond de ce débat.**

👉 **Si oui, où et comment ? Et si le projet ne se faisait pas, faudrait-il faire autre chose à la place ? Dans tous les cas, quels impacts positifs ou négatifs pour l'économie, l'environnement, etc.**

Les réponses à ces questions engageront la Méditerranée française pour longtemps.

Il faut en parler maintenant, avant que l'Etat ne prenne sa décision.



Présentation du projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Réunion de proximité Gruissan – Mercredi 28 juillet 2021

Frédéric Autric – Directeur de projet – DREAL Occitanie - Ministère de la Transition écologique

Yannick Bocquet – Responsable projets concertation - RTE

L'État s'est engagé à diversifier ses sources d'énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre



**-40 % d'émissions
de gaz à effet de serre**
entre 1990 et 2030

Neutralité carbone
d'ici 2050



**Baisse de 50 % de
la consommation
finale d'énergie**
entre 2012 et 2050
et -20 % d'ici 2030



**-40 % de
consommation
d'énergie fossile**
d'ici 2030 par rapport
à 2012



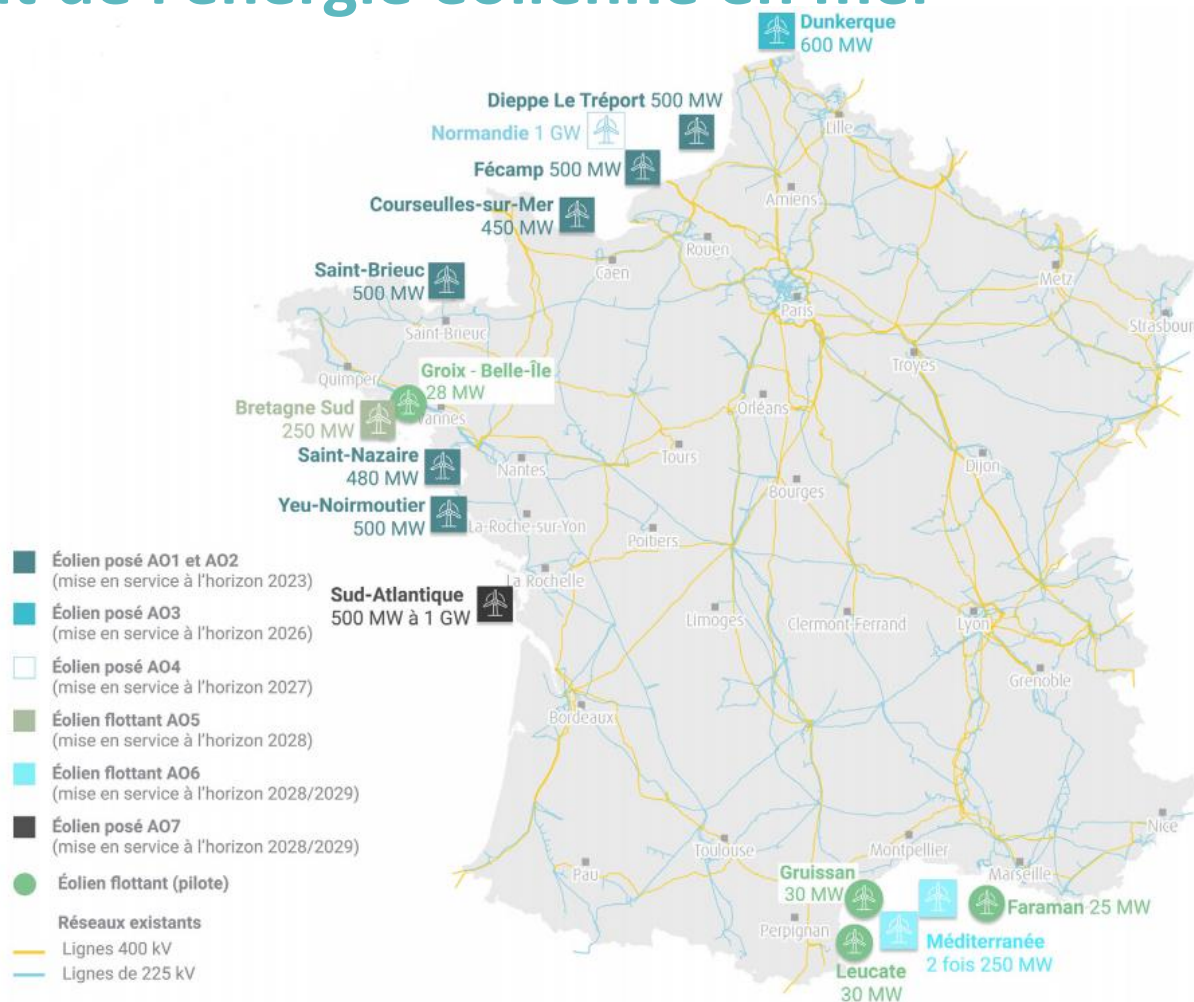
En 2030 : **33 % de
renouvelable dans
la consommation
finale d'énergie**
- 40 % pour la production
d'électricité



**Réduire la part
du nucléaire à 50 %**
dans la production
d'électricité d'ici 2035

La **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, qui fixe les priorités de la France en matière d'énergie, prévoit qu'entre 5,2 GW et 6,2 GW d'installations éoliennes en mer soient en service en 2028.

Depuis 10 ans, la France soutient le développement de l'énergie éolienne en mer



Pourquoi la Méditerranée ?



Des atouts naturels



Un potentiel économique



**Une opportunité pour le
développement et la modernisation des
ports**



**Des acteurs locaux engagés pour la
transition énergétique**



**Un territoire déjà engagé sur l'éolien
flottant**



L'Etat et RTE, co-maîtres d'ouvrage du projet

Élaboration du projet, débat public



Parcs éoliens



Maîtrise d'ouvrage : État

Construction et exploitation

2 parcs éoliens 250 MW

Choix des développeurs
éoliens en 2022

2 parcs éoliens 500 MW

Choix des développeurs
éoliens à partir de 2024



Raccordement

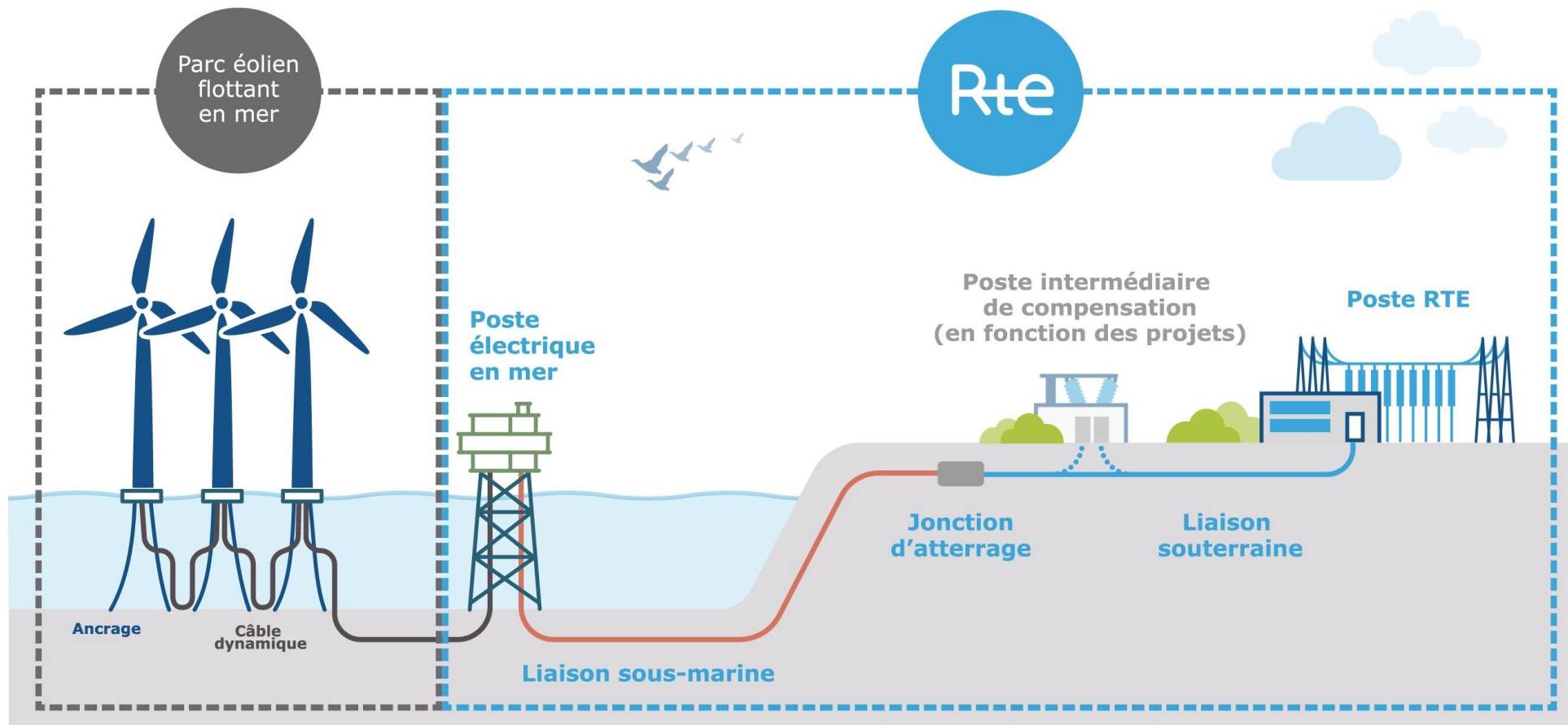


RTE porte le projet de raccordement



RTE réalise et exploite le raccordement

Qu'est-ce qu'un « raccordement offshore » ?

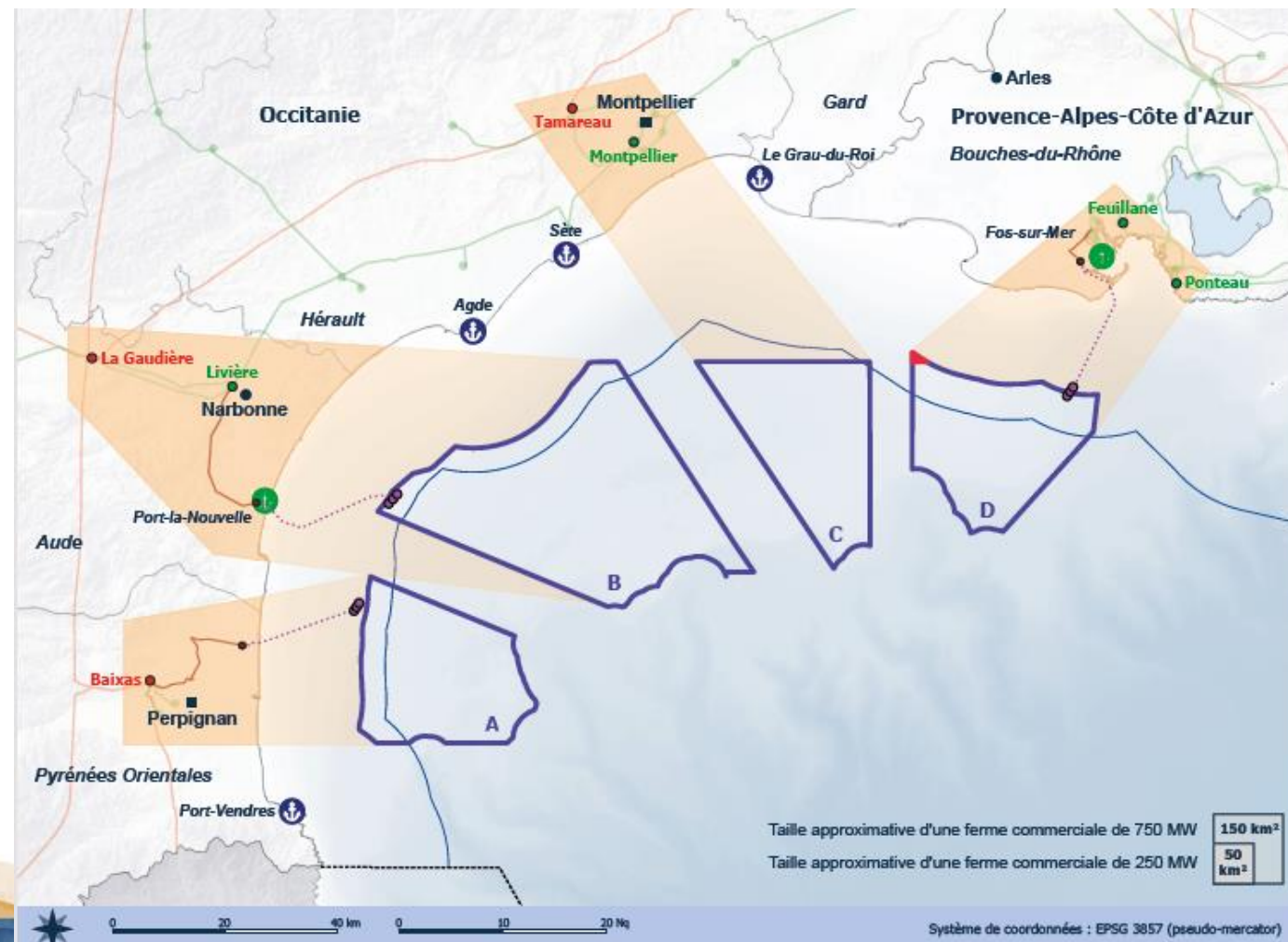


La zone d'implantation possible du projet

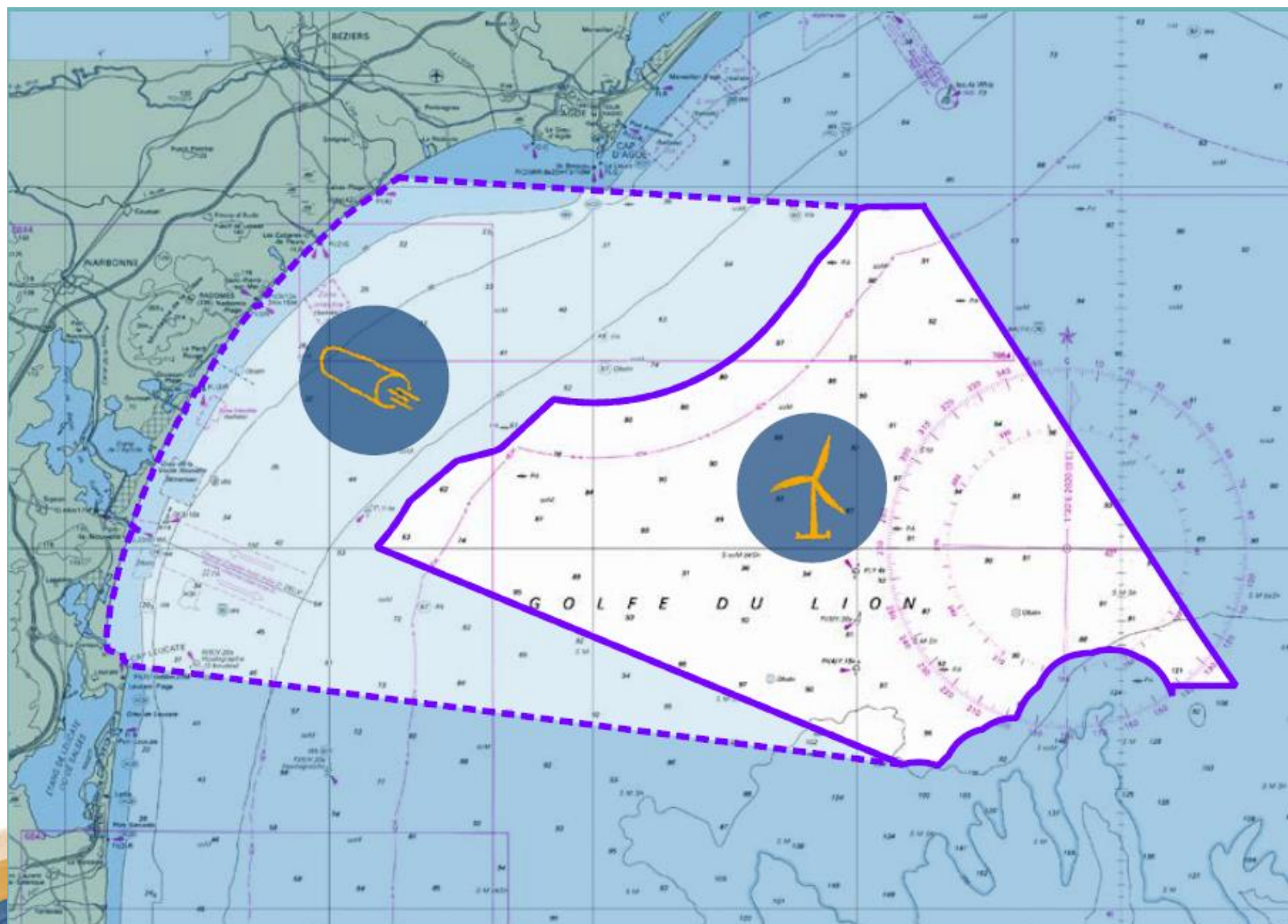
Une zone d'implantation possible du projet de 3 300 km² composée de :

- quatre zones d'étude en mer (A, B, C, D), relatives à l'implantation des parcs ;
- quatre zones d'étude pour le raccordement électrique.

Depuis plusieurs années, l'État a mené des concertations approfondies sur le territoire, qui ont permis d'identifier ces zones d'étude.



Zone d'étude B – Partie maritime



Extrait du livret
technique
disponible sur
le site du débat
public

Zone d'étude B – Partie terrestre

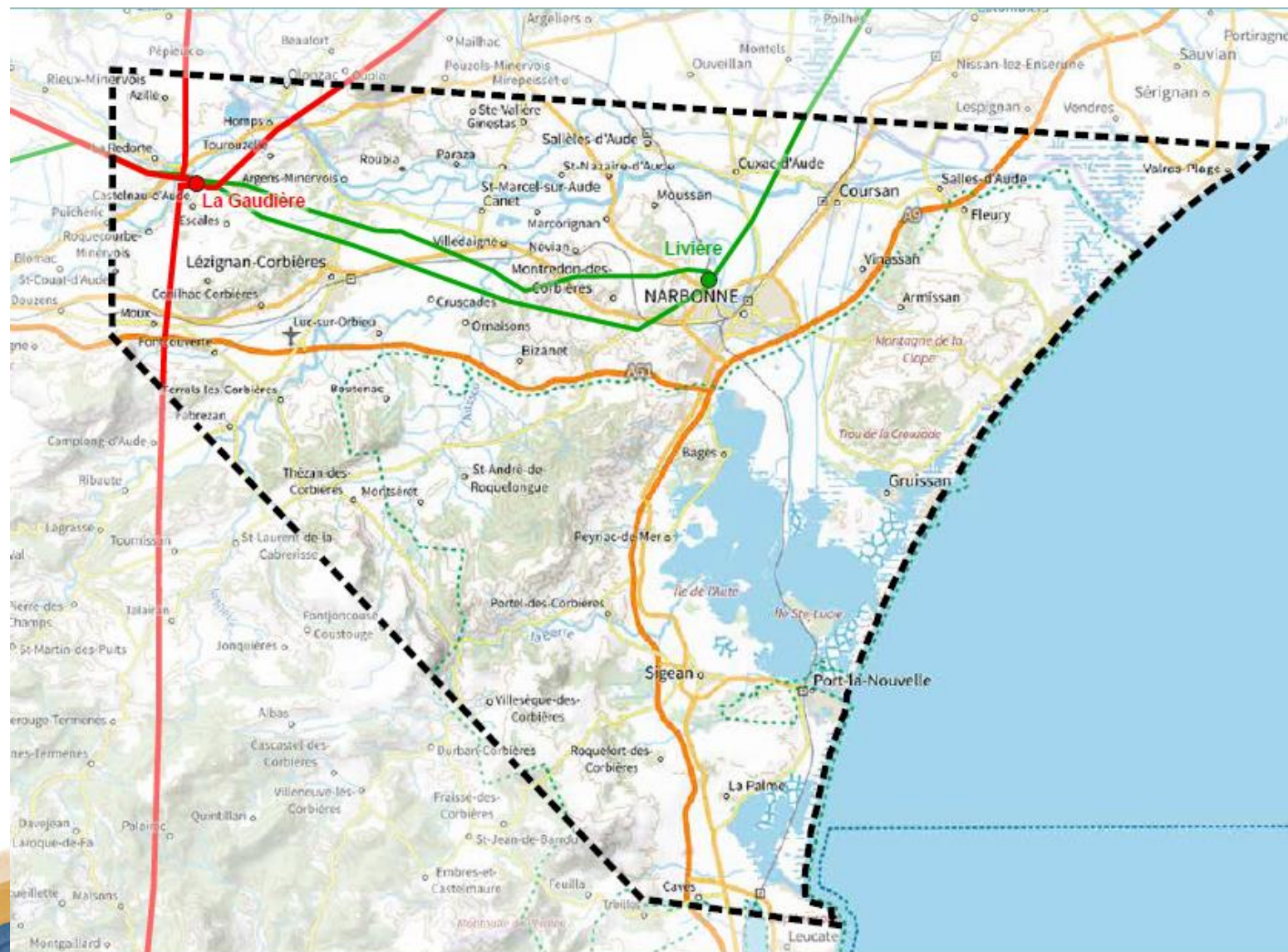


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

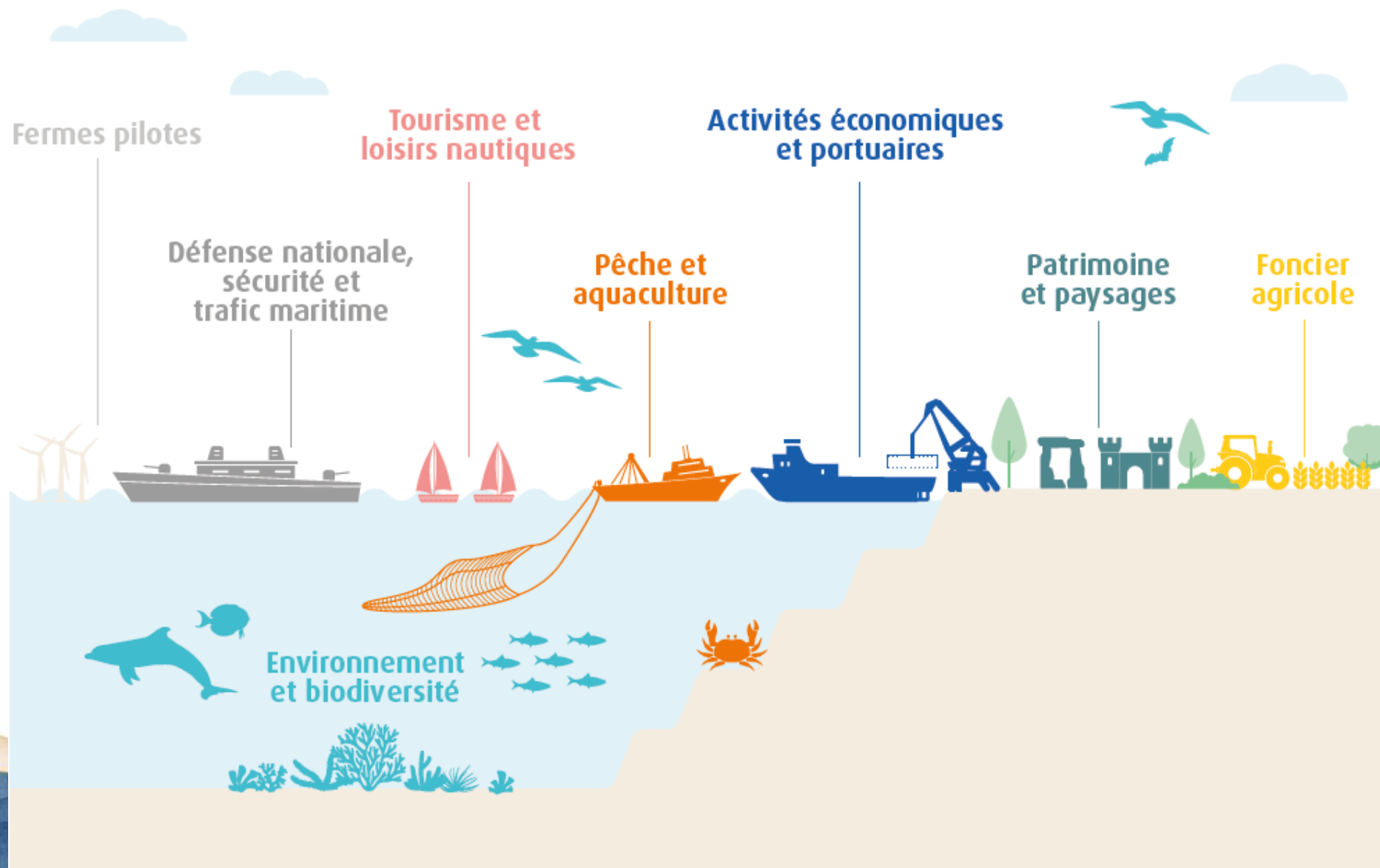


Le réseau
de transport
d'électricité

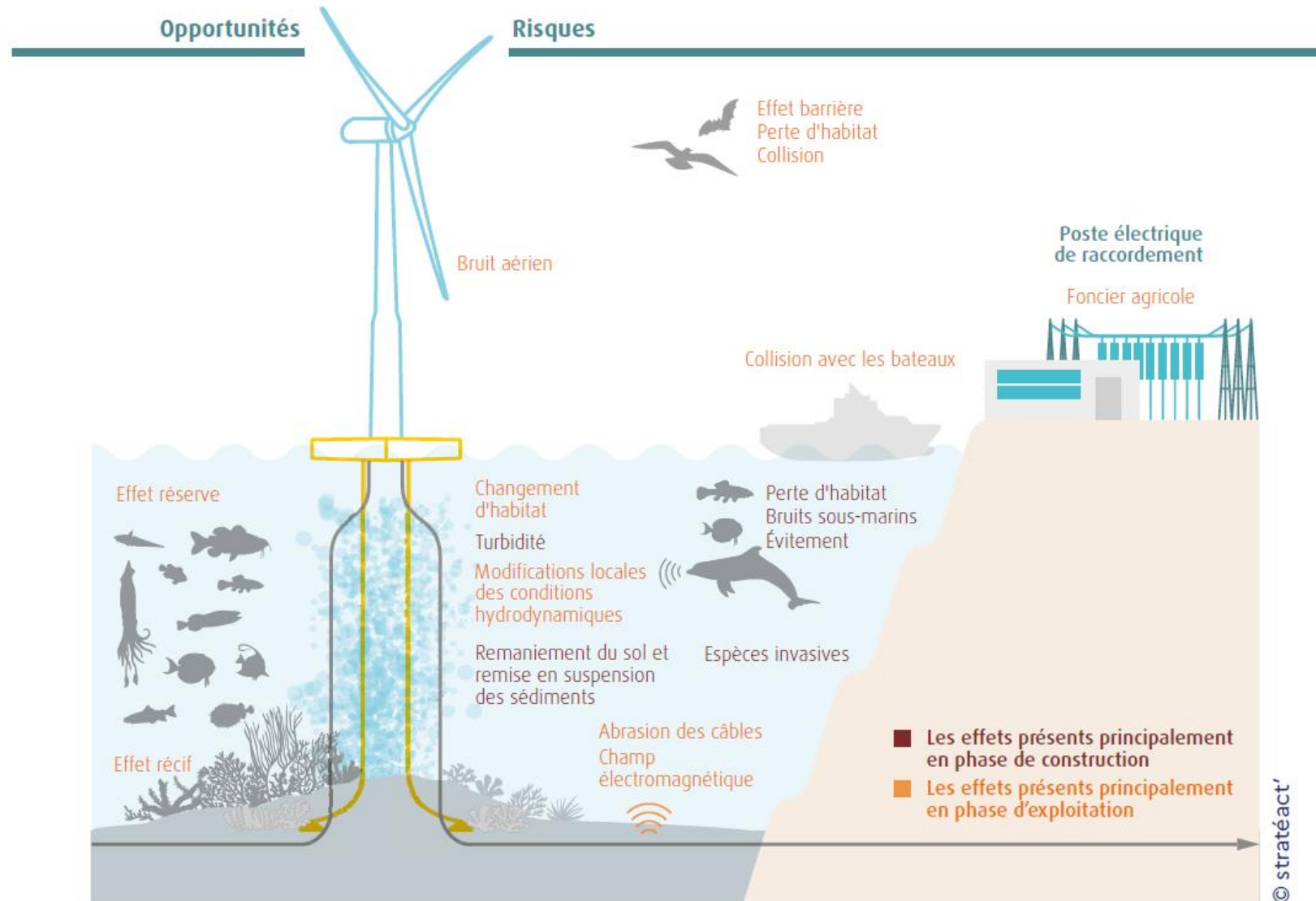


Extrait du livret
technique
disponible sur
le site du débat
public

Les enjeux de la zone du débat



Les interactions avec l'environnement



L'étude bibliographique environnementale

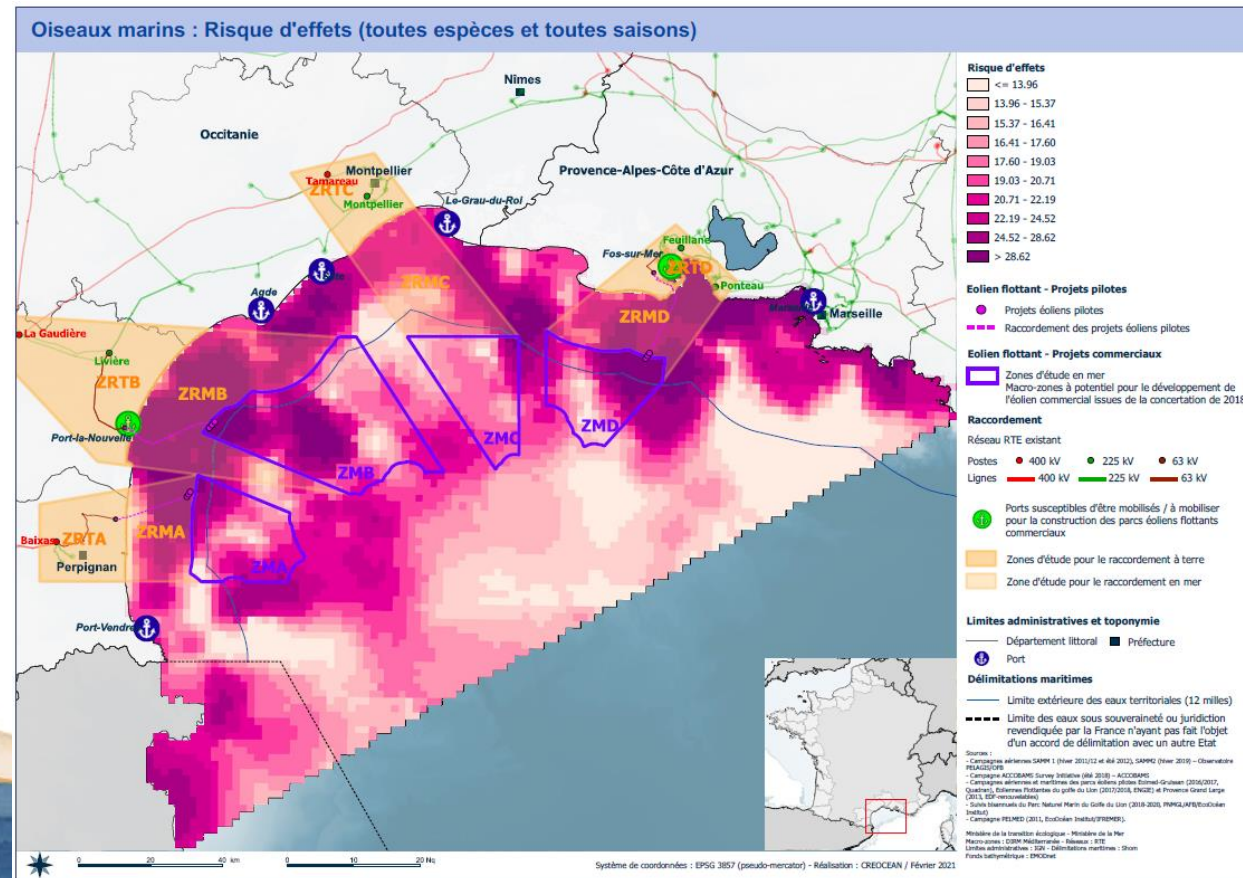
Les objectifs de l'étude :

- ~ **Identifier** les principaux enjeux environnementaux maritime et terrestre sur la base des données existantes
- ~ **Définir** les risques d'effets associés pour l'implantation des parcs d'éoliennes

Carte de risque d'effets pour la biodiversité

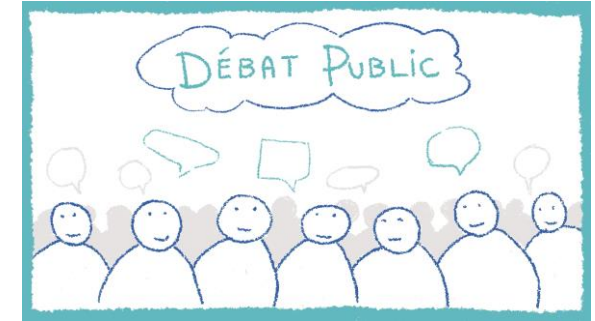


Exemple carte de risques d'effet oiseaux marins



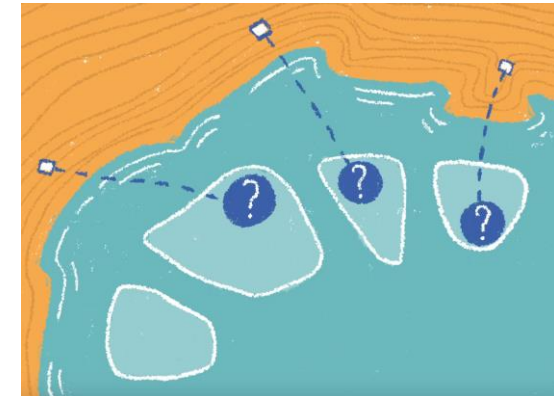
Les attentes du maître d'ouvrage pour ce débat public

En application de la **loi ESSOC de 2018**, le débat public intervient en amont du projet, dans une phrase très précoce où les caractéristiques des parcs ne sont pas encore définies.

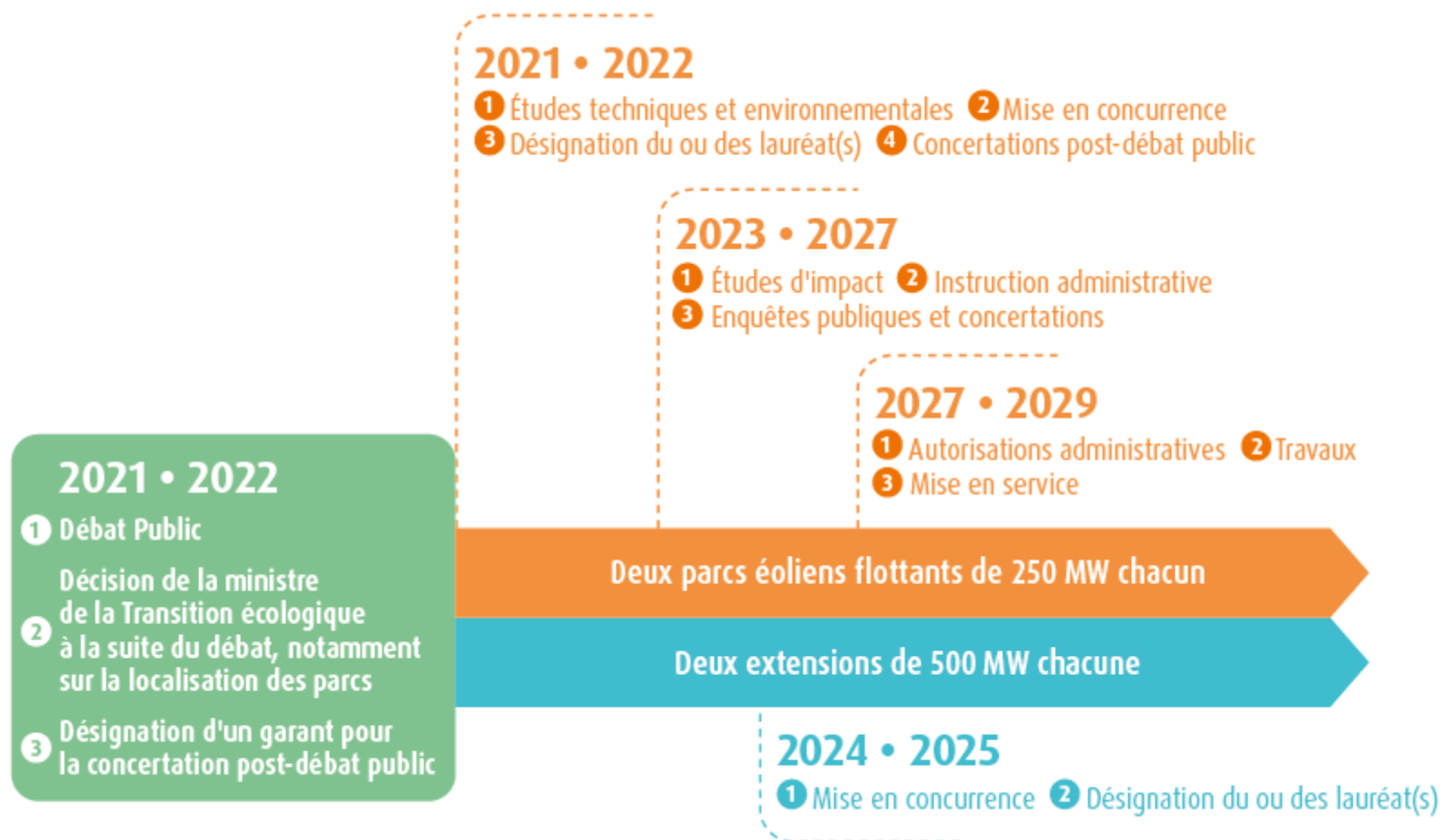


L'État et RTE, co-maîtres d'ouvrage, attendent du débat public qu'il les aide à :

- ~ **Identifier les enjeux de la zone d'étude du projet**, à partir des données disponibles et de l'expertise citoyenne ;
- ~ **Définir au moins 3 zones préférentielles** pour l'installation de deux parcs éoliens flottants et leurs extensions, dont au moins 1 en région Occitanie et au moins une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ~ **Assurer la bonne intégration des parcs éoliens et de leur raccordement dans leur environnement** (biodiversité, paysage, usages du milieu marin, etc.).

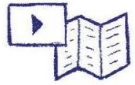


Le calendrier prévisionnel du projet



Où s'informer sur le projet ?

L'État et RTE mettent à disposition du public différents documents d'information et d'aide à la décision, avec différents niveaux d'entrée :



Des outils de présentation synthétiques : une vidéo, un dépliant, un livret technique, un atlas cartographique



Des outils cartographiques en ligne



Le dossier du maître d'ouvrage



Des rapports spécifiques sur les enjeux environnementaux et sur la pêche



Des outils pour visualiser les impacts paysagers du projet, notamment des photomontages

